

SEANCE DU LUNDI 13 JUIN 2016

(Convocation du 06 juin 2016)

L'an deux mil seize, le lundi treize juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, BRIENS Dominique, LEROUX Jacques, DUREL Sébastien, MARIE Marcel, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, GABRIELLE Jean-Pierre, OUITRE Florian, FERREY Jean-François, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, JACQUES Nadia.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Madame HERMAN Marie-Laure

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Ordre du jour de la séance

1. *Projet de fusion des communautés de communes – approbation de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre*
2. *Acquisition terrain Consorts MESNILDREY*
3. *Projet de viabilisation du futur lotissement communal de l'Hôtel du Nord, terrain Consorts MESNILDREY*
4. *P.A.V. du Hommël – acquisition de terrain*
5. *Recrutement agent d'entretien sous contrat CUI-CAE*
6. *Achat véhicule utilitaire*
7. *Affaire LEPRETRE – parquet salle de convivialité*
8. *Affaire plateforme de compostage*
9. *Suivi travaux électricité à l'école*
10. *Travaux école – prévision en cas d'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée 2016-2017*
11. *Carte communale – approbation*
12. *Traitement des documents d'urbanisme*
13. *Travaux voirie chemins Godefroy et Chanteloup*
14. *Barrière à la zone artisanale*
15. *Virement de crédits*
16. *Cession de terrains – régularisation des actes*
17. *Divers*

Monsieur le Maire ouvre la séance en commençant par remercier toutes les personnes qui s'investissent pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage du ruisseau dont la commission des espaces verts et quelques élus.

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES-APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL FIXANT LE PERIMETRE (délib 2016-004-001)

Monsieur le Maire donne lecture de la notification de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu du projet de fusion de la communauté de communes du Bocage Coutançais, de Montmartin sur Mer et de Saint Malo de la Lande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable à l'arrêté de périmètre cité ci-dessus.

ACQUISITION TERRAIN CONSORTS MESNILDREY (délib 2016-004-002)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts MESNILDREY ont donné leur accord pour vendre leur terrain à la commune au prix de 12 000€. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un certificat d'urbanisme favorable pour le projet de création d'un lotissement communal

AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL – PROPOSITION DEVIS PRY TECH (délib 2016-004-003)

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du Cabinet PRY TECH pour l'élaboration de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement d'un lotissement communal sur la parcelle en cours d'acquisition appartenant aux Consorts MESNILDREY.

La proposition se décompose comme suit :

1. Documents techniques à joindre au permis d'aménager
Forfait de rémunération : 4 260.00€ T.T.C.
2. Dossier de permis d'aménager
Forfait de rémunération : 1 740.00€ T.T.C.
3. Réalisation des travaux
1^{ère} partie : forfait de rémunération : 2 496.00€ T.T.C.
2^{ème} partie : forfait de rémunération : 1 260.00€ T.T.C.
4. Reprographie des documents en 7 exemplaires
Forfait de la rémunération : 312.00€ T.T.C.

Après examen du dossier, le conseil municipal donne avis favorable à la proposition d'honoraires présentée ci-dessus et décide donc de confier cette étude au Cabinet PRY TECH. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE VILLAGE DU HOMMEEL (délib 2016-004-004)

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'implantation d'un point d'apport volontaire enterré au Hommëel ne peut se faire sur le terrain du C.C.A.S compte tenu de l'opposition des riverains.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté l'Agence Routière afin de maintenir l'implantation au même endroit que les containers existants. Un accord de principe a été donné mais toutefois il faut une largeur de 3M entre la route et les PAV, il faudra donc un peu de terrain du voisin.

Monsieur AGNES donne le rapport de son entretien avec Monsieur HUBERT qui est favorable à une cession de terrain à la commune.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur HUBERT afin de lui demander de confirmer la cession gratuite du terrain nécessaire à l'implantation des P.A.V.

Monsieur le Maire propose que l'acte de cession gratuite soient établis au même moment que la vente des terrains de Monsieur HUBERT afin de réduire les frais pour la commune.

RECRUTEMENT AGENTS D'ENTRETIEN SOUS CONTRAT CUI-CAE (délib 2016-004-005)

Compte tenu de l'arrêt de travail de Monsieur THOMAS à partir du 27/04/2016 et du surcroît de travail occasionné par l'augmentation des espaces verts autour de la mairie et de la salle de convivialité, le conseil municipal décide sous le statut de contrats aidés (soutien financier reçu de l'Etat) de recruter d'une part :

1. Monsieur Sylvain MOUCHEL sous contrat CUI-CAE pour une période d'un an à raison de 21 heures par semaine et rémunéré au SMIC, à compter du 11 juillet 2016
2. Monsieur Philippe SALMET sous contrat CUI-CAE pour une période de 6 mois à raison de 21 heures par semaine et rémunéré au SMIC, à compter du 27 juin 2016.

ACHAT VEHICULE UTILITAIRE (délib 2016-004-006)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait que la commune s'équipe d'un véhicule utilitaire pour les agents d'entretien. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide cette acquisition et charge Monsieur le Maire de se renseigner auprès de certains garages afin d'avoir des propositions.

AFFAIRE LEPRETRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître ENGUEHARD a adressé un courrier à l'entreprise LEPRETRE au sujet des désordres concernant le parquet de la salle de convivialité.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Dans le cadre de la délibération n° 2016-002-008 prise le 11/04/2016, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître ENGUEHARD a adressé un courrier à la Société TERRALYS au sujet de l'exploitation de la plateforme de compostage.

AFFAIRE JARNIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé à Monsieur JARNIER au sujet des travaux d'électricité à l'école qui n'ont toujours pas été réalisés.

TRAVAUX A L'ECOLE

Madame HAREL précise au conseil municipal que l'effectif des élèves est en augmentation pour la rentrée scolaire 2016-2017. 131 élèves plus 5 TPS sont prévus ; le seuil pour l'ouverture d'une 6^{ème} classe est de 130.

La 6^{ème} classe pourrait être installée dans la BCD actuelle et cette dernière serait transférée à l'étage de l'ancien bâtiment, quelques travaux sont à prévoir notamment des cloisons à enlever.

CARTE COMMUNALE (délib 2016-004-007)

Monsieur le Maire donne la lecture du rapport du Commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique pour la révision de la carte communale et la modification du zonage d'assainissement.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.124-1 et suivants, R.124-1 et suivants ;

Considérant qu'une enquête publique s'est déroulée du 6 avril au 7 mai 2016 ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures de la carte communale en cours d'exécution ;

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L.124-2 et R.124-7 et suivants du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver l'élaboration de la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie et d'une mention dans un journal ;

Dit que, conformément à l'article L.124-2 du code de l'urbanisme, la carte communale approuvée est tenue à la disposition du public ;

Dit que, conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

TRAITEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME (délib 2016-004-008)

Monsieur le Maire précise au conseil municipal, qu'après approbation de la nouvelle carte communale par le Préfet, les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'instruction des documents d'urbanisme à la Mairie de BLAINVILLE SUR MER dès lors que les services de l'Etat ne l'assureront plus.

TRAVAUX VOIRIE (délib 2016-004-009)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a réalisé l'appel d'offres pour les travaux de voirie. Notre commune est concernée pour la réfection des chemins de Godefroy et de Chanteloup. Les devis s'établissent ainsi :

- Chemin de GODEFROY : 10 123 € H.T.
- Chemin de Chanteloup : 6 272 € H.T.

Monsieur le Maire précise que le règlement de la facture sera effectué par la Communauté de Communes de Saint Malo de la Lande en tant que maître d'ouvrage et la commune remboursera ensuite la Communauté.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux.

ACHATS PETIT EQUIPEMENT MAIRIE – SALLE DE CONVIVIALITE

Le conseil municipal décide l'acquisition de bancs, d'une table de pique-nique et de

poubelles à disposer autour des locaux de la mairie et de la salle de convivialité.

TERRAIN DE PETANQUE

Monsieur AGNES informe le conseil municipal que le terrain de pétanque est en partie réalisé. Il reste l'entourage à réaliser. Il demande donc au conseil municipal de choisir le matériau nécessaire soit du rondin ou de la traverse paysagère.

Monsieur AGNES est chargé de se renseigner des prix des divers matériaux et de voir l'installation de grillage aux environs du pont d'accès à la mairie.

ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements MULTIMER pour l'installation d'une barrière pour empêcher l'accès des gens du voyage à la zone artisanale.

Monsieur AGNES est chargé de voir avec Monsieur BELHAIRE pour négocier un devis moins onéreux.

SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce week-end, les personnes qui ont loué la salle de convivialité ont eu des problèmes d'évacuation du lave-vaisselle, celui-ci n'a pas pu fonctionner. Monsieur MARIE est chargé de regarder s'il est possible de déboucher les tuyaux d'évacuation.

Le conseil Municipal décide de ne pas faire payer la location de la vaisselle aux locataires de ce week-end.

CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les actes de cession gratuite de terrain n'ont pas été réalisés pour les lotissements de la Pitonnerie et de l'Hôtel du Nord en ce qui concerne la reprise de la voirie.

VOIRIE LOTISSEMENT « LA PITONNERIE » (délib 2016-004-010)

Le Conseil municipal, après avoir constaté le bon état de la voirie du lotissement « la pitonnerie », décide de reprendre la voirie et de l'intégrer dans le patrimoine communal (parcelle cadastrée ZI 158).

L'acte de cession sera rédigé en l'étude de Me Roquier, Notaire à Coutances.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'acte de cession sera rédigé en l'étude de Maître ROQUIER, Notaire à COUTANCES, déjà en charge du dossier pour le lotissement du Pavement.

Le conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOIRIE LOTISSEMENT « HOTEL DU NORD» (délib 2016-004-011)

Le Conseil municipal, après avoir constaté le bon état de la voirie du lotissement « Hôtel du Nord », décide de reprendre la voirie et de l'intégrer dans le patrimoine communal (parcelle cadastrée ZO 94).

L'acte de cession sera rédigé en l'étude de Me Roquier, Notaire à Coutances.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'acte de cession sera rédigé en l'étude de Maître ROQUIER, Notaire à COUTANCES, déjà en charge du dossier pour le lotissement du Pavement.

Le conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE (délib 2016-004-012)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MANNEVILLE de l'Agence POZZO et M. PETETIN de l'Agence Folliot proposent de se charger de la vente du dit bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur confier la vente du bâtiment de l'ancienne mairie qui est déjà mis en vente en l'étude de Maître ALLIX-GIRARD.

CONCERT LA LANDE MUSICALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un concert aura lieu dans l'église de GRATOT le samedi 9 juillet dans le cadre de la Lande Musicale. La commune offrira le verre de l'amitié.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

- **2016-004-001 : PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES-APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL FIXANT LE PERIMETRE**
- **2016-004-002 : ACQUISITION TERRAIN CONSORTS MESNILDREY**
- **2016-004-003 : AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL – PROPOSITION DEVIS PRY TECH**
- **2016-004-004 : POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE VILLAGE DU HOMMEEL**
- **2016-004-005 : RECRUTEMENT AGENTS D'ENTRETIEN SOUS CONTRAT CUI-CAE**
- **2016-004-006 : ACHAT VEHICULE UTILITAIRE**
- **2016-004-007 : CARTE COMMUNALE**
- **2016-004-008 : TRAITEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME**
- **2016-004-009 : TRAVAUX VOIRIE**
- **2016-004-010 : VOIRIE LOTISSEMENT « LA PITONNERIE »**
- **2016-004-011 : VOIRIE LOTISSEMENT « HOTEL DU NORD»**
- **2016-004-012 : VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1 ^{ère} adjointe	
DUREL Sébastien	2 ^e adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3 ^e adjointe	
AGNES Jean-Noël	4 ^e adjoint	
FREMOND Hervé	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	<u>Excusée</u>
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
BRIENS Dominique	Conseiller	
JACQUES Nadia	Conseillère	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
QUITRE Florian	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	